

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011, A 20H00  
EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

\*\*\*\*\*

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 84 citoyennes et citoyens

M. Daniel Tercier ouvre cette assemblée des budgets à 20h03 et salue les personnes présentes.

Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel, tant du côté des autorités que du côté des citoyennes et citoyens. Deux micros sont à disposition pour les intervenants. M. Daniel Tercier prie les participants d'en faire usage pour que les questions ou les interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle No 48 du 2 décembre 2011, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. La question étant posée sur la présence éventuelle de personnes n'étant pas citoyennes de Vuadens, il est constaté que toutes les personnes présentes sont habilitées à se prononcer à cette assemblée, à l'exception du représentant de la presse.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- Mme Sylvie Tercier, Chemin de Sous Crêt 81
- M. Pierre-Olivier Nicod, Le Rialet 20
- M. Michel Sudan, Chemin du Stand 17
- M. Fernando Rodriguez, Route des Colombettes 161
- M. Noël Giller, Route des Combes 4

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'en inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2011
2. Budget de fonctionnement 2012 du Foyer Saint-Vincent
3. Budgets 2012 de la Commune
  - 3.1. Budget de fonctionnement
  - 3.2. Budget des investissements
    - a) Crédit pour la préparation du projet Valtraloc
    - b) Rénovation du réseau d'eau, secteur "Les Moret"
    - c) Collecteur d'épuration et extension du réseau d'eau, secteur "Le Rialet"
    - d) Révision du plan d'aménagement local
    - e) Déplacement de l'administration communale - Transformation de l'Hôtel de la Gare
    - f) Rénovation du Manoir
  - 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune
4. Règlement de l'accueil extrascolaire - présentation et approbation
5. Planification financière 2011-2015 - présentation et discussion
6. Informations
7. Divers

du 12 décembre 2011

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont donc acceptés.

**Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2011.-** Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par l'assemblée communale par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 2.- Budget de fonctionnement 2012 du Foyer St-Vincent.-** La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, président de la Commission administrative.

En préambule, M. Paul-Henri Donzallaz annonce qu'une journée "Portes ouvertes" et d'inauguration de l'agrandissement va être organisée, en principe le 28 janvier 2012. Si cette date vient confirmée, la manifestation sera communiquée par tous-ménages.

Le budget 2012 du Foyer St-Vincent est établi sur la base de 365 jours d'exploitation, de 38 lits médicalisés EMS et 2 lits pour le home simple. C'est la même répartition que depuis 2010. La Direction de la Santé et des Affaires sociales n'octroiera pas une nouvelle dotation pour l'année à venir.

Pour 2012, des charges sont prévues pour Fr. 4'512'000.--, soit une augmentation de Fr. 141'000.-- ou 3 %. Dans ce montant, les charges du personnel représentent Fr. 3'747'000.--. Les salaires ont été indexés de 0,5 %, ainsi que par une adaptation du palier d'après le barème des classes salariales de l'Etat.

Alimentation et boissons

Fr. 202'000.--

Ce poste n'a pas été modifié. Une diminution n'est plus possible étant donné que l'objectif est de garantir une qualité équivalente à ce qui a toujours été pratiqué au foyer.

Frais d'utilisation des installations

Fr. 218'300.--

La principale augmentation provient des intérêts et de l'amortissement découlant de l'art. 53 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, soit Fr. 91'000.--. Cependant, le foyer n'est pas seul à assumer cette charge puisqu'elle est répercutée sur les frais financiers que la dernière commune de domicile des résidents doit honorer.

Du côté des produits, les recettes sont prévues pour Fr. 4'503'000.--. Ces chiffres, en légère baisse par rapport à 2011, sont influencés par le degré d'impotence des résidents. A ce jour, le foyer compte 14 résidents en classe D, 14 en classe C et 10 en classe B.

Ce système d'évaluation arrive en bout de course. En effet, le RAI (Resident Assessment Instrument ou instrument d'évaluation du résident) va le remplacer à partir de 2014. Selon la presse, il en coûtera 4 à 5 millions de francs supplémentaires à l'Etat. La répartition est de 58 % pour les communes.

Taxes de pensions

Fr. 1'289'000.--

L'Etat octroiera, pour 2012, une augmentation du prix de pension de Fr. 1.-- par jour et par résident, soit Fr. 14'600.--.

Prestations de la cuisine

Fr. 208'000.--

Les frais de repas, comme annoncés tout à l'heure, restent inchangés à Fr. 202'000.--. Cela représente Fr. 15.-- par jour et par résident. Le reste des frais est prélevé sur les frais d'accompagnement.

## du 12 décembre 2011

Frais financiers Fr. 262'000.--

Ces frais ont augmenté à Fr. 17.95 en raison de l'augmentation de la taxation de l'ECAB due au nouveau bâtiment.

Le budget de fonctionnement 2012 du Foyer St-Vincent se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 4'503'756.60
Total des charges	<u>Fr. 4'512'527.42</u>
Excédent de dépenses présumé	Fr. 8'770.82

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

M. Claude Thürler communique que, dans le cadre de son mandat légal, la Commission a procédé à l'examen du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. Avec une perte nette d'exploitation d'un montant de Fr. 8'770.82, il s'agit d'un budget équilibré, élaboré de façon réaliste. La commission recommande à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve le budget de fonctionnement 2012 du Foyer St-Vincent par main levée à l'unanimité.

### Tractandum 3.- Budgets 2012 de la Commune.-

**3.1. Budget de fonctionnement.** M. Daniel Tercier donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

Le total des dépenses se monte à Fr. 8'832'000.--

Les recettes à Fr. 8'694'000.--

Le résultat de fonctionnement pour 2012 sera un excédent de charges de Fr. 143'510.-- qui représente 1.96 % du total des dépenses, la limite légale se situant à 5%.

#### Administration

Dépenses : Fr. 1'615'000.--

Recettes : Fr. 1'003'000.--

- Salaires Fr. 719'000.--

Pour 2012, le Conseil communal prévoit une augmentation de la masse salariale de 1 %.

En valeur effective et par rapport au budget 2011, l'augmentation brute est de Fr. 36'000.-- ou 5.28 %. Dans le calcul est inclus le salaire de l'accueil extrascolaire qui représente environ la différence.

- Traitement du Conseil - jetons et déplacements Fr. 108'000.--

- Entretien des machines et mobilier de bureau Fr. 16'700.--

Outre les contrats de maintenance et abonnements, le Conseil communal a prévu, dans ce compte, uniquement Fr. 1'000.-- pour quelques réparations auxquelles il sera confronté. Des mises à jour de nos logiciels sont également prévues pour Fr. 3'500.--.

#### Ordre public

Dépenses : Fr. 261'000.--

Recettes : Fr. 184'000.--

## du 12 décembre 2011

- *Frais de tutelles* Fr. 15'000.--

Une prévision sur le nombre de ressortissants de Vuadens ayant besoin de l'assistance d'un tuteur devient très difficile. Le choix s'est porté sur une estimation des coûts par rapport à 2010 et 2011.

- *Police du feu*

- *Solde du CSP* Fr. 25'000.--

Lors de l'établissement du budget, le corps local comptait 64 officiers, sous-officiers et sapeurs. Pour 2012, ils seront engagés lors d'exercices, du service de piquet, de séances d'Etat-major. Outre les indemnités de fonction, sont prévues environ 300 heures d'interventions diverses auxquelles il faut ajouter, pour 2012, l'inspection préfectorale.

- *Frais de cours, d'instruction et permis de conduire* Fr. 12'620.--

Dans ce compte, sont inscrits 15 examens médicaux obligatoires, un cours d'introduction pour les 10 nouveaux sapeurs prévus, un cours cantonal de protection respiratoire, 4 permis de conduire C1 et divers autres cours et prestations.

- *Protection civile*

- *Subsides versés à des abris privés* Fr. 94'500.--

La situation en places protégées sera excédentaire de 50 places pour 2012. Pour l'année prochaine, il s'agit du versement final pour une construction qui figurait déjà au budget 2010 dans le quartier de la Condémine, soit 63 places à Fr. 1'500.--.

### Enseignement et formation

Dépenses : Fr. 2'564'000.--

Recettes : Fr. 218'000.--

Le graphique projeté à l'écran montre que la fréquentation de l'école, des 6 années sous revues, évolue par paliers. Depuis 2010, la situation s'est un peu calmée.

- *Charges liées* Fr. 1'926'000.--

Bien que l'augmentation des charges liées, pour l'an prochain, soit nettement moins importante qu'en 2011, il n'est resté pas moins qu'elle se situe à plus de 5 %. Pour notre commune, cela représente plus de Fr. 96'000.--. D'ailleurs, le total consacré à l'enseignement, soit Fr. 2'564'000.--, représente 29 % du total des dépenses de notre commune.

- *Accueil extrascolaire*

Charges Fr. 66'000.--

Produits Fr. 73'000.--

La mise sur pied, dès la rentrée 2011-2012, a été d'un bon succès. La fréquentation est maintenant de 14 enfants par jour ouvert, en moyenne.

Le budget provisoire de 2011, soumis à l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS), est toujours en attente d'approbation. Les prévisions 2012 ont donc été calculées sur les mêmes bases. Depuis la rentrée, en plus d'une personne qui répond présent en cas d'absence de la responsable, une aide a été engagée en raison du nombre élevé des enfants à certaines périodes.

- *Entretien et rénovation de l'école* Fr. 34'000.--

Les différents travaux pour 2012 dans ce bâtiment sont principalement la rénovation de la cave à soupe et la modification de la cloison du hall du rez-de-chaussée. De plus, 2 boilers devront être détartrés.

du 12 décembre 2011

Culte, Culture et Loisirs

Dépenses : Fr. 212'000.--  
Recettes : Fr. 6'000.--

- *Dons aux sociétés à but culturel* Fr. 16'375.--

Suite à la demande formulée lors d'une dernière assemblée, une subvention communale a été ajoutée à raison de Fr. 10.-- par jeune jusqu'à 16 ans qui est en formation dans l'une ou l'autre des sociétés culturelles du village.

- *Dons aux sociétés sportives* Fr. 9'250.--

La même subvention est attribuée aux sociétés sportives villageoises.

Santé

Dépenses : Fr. 543'000.--  
Recettes : Fr. 13'000.--

- *Participation aux hôpitaux de district* Fr. 97'778.--

Ce compte fait partie des comptes gérés par le Réseau Santé et Social de la Gruyère. Voici ses remarques :

Comme nous le savons, les communes gruériennes ne sont plus que propriétaire de la dette de construction de l'hôpital de Riaz, dont l'exploitation a été reprise par le canton.

Elle se montait, en 2002, à 54 millions de francs et son amortissement avait été calculé sur 33 ans, soit jusqu'en 2034, à raison de 1,6 million de francs par année.

Tenant compte d'un amortissement de 1,5 million de francs au 31 décembre 2011 et des taux d'intérêts particulièrement avantageux, le terme estimé du remboursement de cette dette se situe au 31 décembre 2019.

- *Participation aux frais financiers des homes* Fr. 150'000.--

L'augmentation provient en fait du nouveau calcul des frais financiers du Foyer St-Vincent suite à l'investissement de 1,7 million de francs.

Comme déjà annoncé, et afin que chacun puisse se rendre compte des travaux réalisés dans ce foyer, la commission administrative va mettre sur pied une journée "Portes ouvertes".

Transports et Communications

Dépenses : Fr. 614'000.--  
Recettes : Fr. 29'000.--

- *Achat de véhicules, machines* Fr. 35'000.--

Outre les contrats de leasing en cours, le Conseil communal prévoit le remplacement éventuel de machines en fonction des besoins pour un montant de Fr. 21'000.--.

- *Participation aux frais de Mobul* Fr. 70'350.--

Pour notre commune, les frais d'administration sont de Fr. 8'560.--. Dans ce compte, il s'agit principalement d'un montant de Fr. 40'000.-- consacré à effectuer les tâches demandées par la Confédération. Du volet "Transports et communications", de Fr. 2'107'000.-- pour les communes membres de Mobul, est retenue une plus-value de Fr. 522'000.-- pour l'ensemble de l'agglomération, pour augmenter les transports les vendredis et samedis soir, ainsi que le dimanche.

## du 12 décembre 2011

- *Chemins de fer fédéraux* Fr. 22'600.--

Vu le grand succès rencontré dans le cadre des ventes des cartes journalières des CFF mises à disposition, le Conseil communal a décidé de reconduire cette offre pour 2012. Le prix de Fr. 38.-- est maintenu.

### Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 965'000.--

Recettes : Fr. 788'000.--

- *Approvisionnement en eau* Fr. 330'000.--

Le taux de couverture propre est de 100 %, égal au taux légal. Sans le prélèvement sur la réserve de Fr. 29'000.--, le taux de couverture atteindrait 91 %. Fr. 50'000.-- sont consacrés à la réserve pour le remplacement du nouveau réseau d'eau.

Avec ce prélèvement, la provision atteindra Fr. 222'000.-- et celle du renouvellement du réseau Fr. 200'000.--.

- *Vente d'eau* Fr. 190'000.--

La base du calcul retenue est de 127'000 m<sup>3</sup> d'eau à Fr. 1.50.

- *Protection des eaux* Fr. 246'000.--

Sans l'attribution aux provisions de Fr. 45'000.--, le taux de couverture se monterait à 122 %.

Au 31 décembre, la provision est de Fr. 224'000.--.

- *Entretien et rénovation des installations* Fr. 36'780.--

Le Conseil communal a décidé d'effectuer un contrôle général du réseau des conduites et propose d'inscrire dans ce budget une tranche de Fr. 21'000.-- pour un passage de caméra vidéo. L'entretien et les réparations sont estimés à Fr. 15'000.--.

- *Correction des eaux et endiguements*

Dans les travaux de conservation des ouvrages, notre commune est sur le point de débiter de lourdes réfections dans le lit de la Sionge. Il faut curer ce cours d'eau et réaménager ses berges. Le devis total est de Fr. 560'000.--. La part de notre commune, pour 2012, est de Fr. 9'029.--. Ces travaux sont subventionnés à raison de 60 %.

### Economie

Dépenses : Fr. 107'000.--

Recettes : Fr. 48'900.--

Dans ce dicastère, une seule information paraît intéressante, soit :

- *Triage forestier de la Sionge* Fr. 48'900.-- de produits

Il est constaté que le résultat du Triage forestier de la Sionge est bénéficiaire de Fr. 90'000.-- et qu'un versement de 47.74 % correspondant au montant susmentionné peut être inscrit au budget communal.

### Finances et impôts

Dépenses : Fr. 952'000.--

Recettes : Fr. 6'395'000.--

dont :

Impôts sur revenu Fr. 4'065'000.--

Impôts sur la fortune Fr. 255'000.--

du 12 décembre 2011

Quotes-parts aux recettes Fr. 513'000.--

Les chiffres importants pour notre commune sont l'indice du potentiel fiscal de 76.31. Ce taux sera également pris en considération pour un bon nombre de calculs, dont celui des clés de répartition de l'ARG, du CO ou encore du Réseau Santé et Social. L'autre indice est l'indice synthétique des besoins de la nouvelle péréquation financière.

Immeubles

Dépenses : Fr. 183'000.--

Recettes : Fr. 160'000.--

Pour ses immeubles, la commune a prévu en 2012 les travaux suivants :

° *Chalets et alpages* : Les Portes d'Enhaut : planchers de la chambre et de la cuisine. Les Portes d'Enbas : nouveau raccordement d'eau. La cabane des Joux : rénovation complète.

° *Bâtiment édilitaire* : dépenses courantes, soit électricité, ventilation, chauffage, etc.

- *Compétence du Conseil communal* Fr. 40'000.--

- *Recette extraordinaire sans affectation* Fr. 71'000.--

Il s'agit de la part au subventionnement de la 2<sup>ème</sup> année obligatoire de l'école enfantine. Ce versement durera jusqu'en 2014 puisque l'Etat va verser en six tranches le coût engendré par cette nouveauté acceptée par le Grand Conseil pour 60 millions de francs.

Avec ces explications, les prévisions budgétaires du fonctionnement 2012 de la commune s'établissent comme suit :

Total des dépenses : Fr. 8'838'099.45

Total des recettes : Fr. 8'694'589.10

Perte de fonctionnement : Fr. 143'510.35

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Au nom de la Commission financière, M. Claude Thürler rapporte ce qui suit :

"Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement de la commune de Vuadens.

Il présente un excédent de charges de Fr. 143'510.35, soit 1.96 % du total des dépenses. La limite légale pour une augmentation de l'impôt communal est de 5 %.

Le budget 2012 se présente de manière réaliste. Néanmoins, selon les informations reçues du Service des communes, la commission financière se doit de rendre attentive l'assemblée communale sur deux points :

- Dans le cadre de la rénovation de la cave à soupe, au sous-sol de l'école, un montant de Fr. 21'000.-- est prévu dans le compte de fonctionnement. Vu sa nature, ce montant devrait être soumis à l'approbation de l'assemblée dans le cadre des investissements.

- Dans le cadre de l'entretien de la place de sport et de jeux, un montant de Fr. 35'200.-- est prévu dans le compte de fonctionnement. Vu sa nature, ce montant devrait être également soumis à l'approbation de l'assemblée communale dans le cadre des investissements. A relever que ces deux derniers montants cumulés avoisinent les Fr. 60'000.--

Nous recommandons cependant à l'assemblée communale d'accepter ce budget. Toutefois, à l'avenir, nous demandons que le Conseil communal respecte les recommandations du Service des communes en matière d'investissements.

Au nom de la Commission financière : Claude Thürler et Vincent Genoud"

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière.

du 12 décembre 2011

### 3.2. Budget des investissements

#### a) *Crédit pour la préparation du projet Valtraloc*

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Christian Rossat, responsable des routes.

L'assemblée communale du 13 décembre 2007 avait accepté l'adhésion de notre commune à l'agglomération bulloise dénommée Mobul. Un premier concept a été mis en place par un réseau de bus qui donne satisfaction et qui est apprécié par la population.

Le concept général de Mobul comprend également le réaménagement des traversées de localités (Valtraloc), ce qui vise à assurer l'attractivité et la sécurité des modes doux, c'est-à-dire pour les piétons et les cyclistes entre autres, ainsi qu'un cheminement efficace des transports publics. Les communes de l'agglomération, comme Riaz et Le Pâquier, sont déjà bien avancées dans leurs projets.

Le principe Valtraloc veut que nous découpons la traversée du village en différentes séquences permettant de sensibiliser l'automobiliste dans le milieu qu'il traverse. Aux deux extrémités d'abord, soit avant le Dally quand on vient de Bulle et au Bois du Pâquier quand on vient de Vulruz, des portes d'entrées qui marquent l'arrivée dans le village. Ensuite, quand on se rapproche du centre, un secteur intermédiaire de chaque côté, soit jusqu'à la ligne de chemin de fer du côté de Vulruz et jusqu'aux alentours du Foyer St-Vincent du côté de Bulle. Pour terminer, le centre lui-même qui se situe entre le foyer et le passage à niveau et qui nécessite des aménagements un peu plus conséquents de façon à pouvoir sensibiliser l'automobiliste qui passe aux gens qui vivent dans ce village.

Cet objectif général peut être traduit comme suit :

- améliorer l'image de la traversée du village de manière à inciter l'automobiliste à respecter les activités des riverains;
- marquer clairement les entrées de localité;
- marquer clairement les entrées dans le centre du village;
- contribuer à y faire respecter les vitesses;
- offrir des cheminements sûrs et continus pour la mobilité douce en relation avec l'urbanisation, donc les espaces qui sont déjà construits.

Plus généralement, ces aménagements apporteront plus de sécurité aux citoyens, que ce soit autour des bâtiments scolaires, à la sortie des lotos ou dans le reste du village. Il faut également savoir que le trottoir du Maupas est compris dans ce concept par ailleurs subventionné par la Confédération et le Canton.

Profitant de ce projet (c'est un deuxième volet), nous y intégrons la possibilité de réaliser les infrastructures souterraines en rapport à l'évacuation des eaux claires et usées. Le concept d'agglomération Mobul prévoit par ailleurs la création de zones à vitesse modérée dans les quartiers, ce qui fait également partie du projet général Valtraloc.

Le Conseil communal demande donc les crédits suivants :

- pour la préparation du projet Valtraloc	Fr.	55'000.--
- pour l'évacuation des eaux	Fr.	65'000.--
soit un total de	Fr.	120'000.--

M. Daniel Tercier remercie M. Christian Rossat et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

**du 12 décembre 2011**

Investissement		Fr.	120'000.--
Financement par emprunt bancaire qui sera ultérieurement englobé dans le projet définitif, comportant :			
Intérêts	3 %	Fr.	3'600.--
Amortissement	15 % soit sur 6 1/2 ans	Fr.	<u>18'000.--</u>
Coût annuel		Fr.	21'600.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière qui émet un préavis favorable. Toutefois, en cas de réalisation du projet, la part du montant pour la réalisation du réseau des eaux devrait être imputée au compte correspondant.

La discussion est ouverte concernant ce crédit mais la parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. Le crédit pour la préparation du projet Valtraloc est soumis au vote et approuvé par main levée par 54 oui contre 10 non.

*b) Rénovation du réseau d'eau, secteur "Les Moret"*

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer, responsable des eaux

Le vieillissement d'une conduite d'eau potable et sa dégradation progressive se manifestent au fil du temps par une diminution des performances hydrauliques du réseau, mais également par des ruptures qui entraînent différents types de dommages. Ces phénomènes ont été constatés ces dernières années sur le tronçon de conduite d'eau potable située entre la croisée des routes du Briez et du Coteau et le secteur construit au Coteau. Les employés communaux sont déjà intervenus à intervalles réguliers sur ce tronçon. Afin d'éviter une nouvelle réparation sur cette conduite, le Conseil communal propose de la remplacer.

Investissement demandé :	Fr.	140'000.--
--------------------------	-----	------------

Le plan financier est présenté par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement	Fr.	140'000.--
Financement par prélèvement sur la réserve qui existe déjà à raison de Fr. 224'000.--		

La parole est donnée à la Commission financière qui émet un préavis favorable.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant cet investissement. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis et l'investissement pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Les Moret" est accepté par main levée à l'unanimité.

*c) Collecteur d'épuration et extension du réseau d'eau, secteur "Le Rialet"*

Présentation par M. Sébastien Meyer

Ce secteur constitue un cas particulier; il n'est pas raccordé à la STEP. Les eaux mixtes sont rejetées au Diron, via le collecteur de la route descendant au Rosez. Cette situation doit être mise en conformité rapidement.

Afin de pallier à cette situation, le Conseil communal propose de réaliser une liaison entre la croisée de la route de la Grangette et le canal se situant en aval, au droit de la propriété de M. Sylvestre Moret (art. 662). Cela consiste à poser un collecteur d'eaux usées sur une distance d'environ 125 mètres.

### du 12 décembre 2011

Profitant de la tranchée ouverte, une extension du réseau d'eau serait réalisée, permettant également d'équiper les parcelles longeant la route tout en restant sur le domaine public communal. La défense incendie, qui fait défaut dans ce secteur, serait également complétée.

Investissement demandé : Fr. 160'000.--

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement	Fr.	160'000.--
Financement par prélèvement sur la réserve existante de Fr. 222'944.--		

La Commission financière émet un préavis favorable pour ces travaux.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'étant pas requis, l'assemblée se prononce par main levée et accepte à l'unanimité l'investissement pour le collecteur d'épuration et l'extension du réseau d'eau, secteur "Le Rialet".

#### *d) Révision du plan d'aménagement local*

La parole est donnée à M. Patrick Telfser, responsable de l'aménagement

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) du 2 décembre 2008 et son règlement d'exécution (RELATeC) du 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Etat impose un délai de 5 ans aux communes pour adapter leur PAL.

Ce travail consiste à adapter les indices d'occupation du sol, les indices d'utilisation du sol, à définir des zones de constructions et leurs densités d'occupation. Cette révision permettra d'avoir une cohérence avec le plan directeur cantonal et celui de l'agglomération bulloise (Mobul). Cette adaptation oblige également l'intégration des différents plans en un seul document.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil communal demande à la présente assemblée un crédit de Fr. 160'000.--

Plan financier présenté par M. Paul-Henri Donzallaz, soit :

Investissement		Fr.	160'000.--
Financement par emprunt bancaire comportant :			
Intérêts	3 %	Fr.	4'800.--
Amortissement	15 % soit sur 6 ½ ans	Fr.	<u>24'000.--</u>
Coût annuel		Fr.	28'800.--

Le préavis de la Commission financière est favorable

M. Daniel Tercier ouvre la discussion. Personne ne désirant s'exprimer, il soumet l'objet au vote en rappelant que cette révision est imposée par les services de l'Etat. Le bulletin secret n'est pas demandé. L'assemblée accepte par main levée et à l'unanimité l'investissement pour la révision du plan d'aménagement local tel que présenté.

#### *e) Déplacement de l'administration communale - Transformation de l'Hôtel de la Gare*

Présentation par M. Daniel Tercier

## du 12 décembre 2011

L'évolution démographique de Vuadens, de même de celle constatée dans tous les villages de la Gruyère, oblige les autorités à se pencher sur l'avenir des locaux de la commune et en particulier ceux de l'école. Après réflexion, il s'avère qu'une autonomie complète de l'école serait la meilleure des solutions : plus de véhicules communaux et privés autour du bâtiment durant les heures de classe, sécurisation plus grande dans la cour de récréation, etc.

Le déplacement de l'administration communale vers un autre lieu est le début d'un processus qui verra, à futur, également le départ des autres services communaux. Car d'ici à deux ou trois ans, le manque de salles pour les écoles sera bien réel.

Après la rénovation de la salle communale, le Conseil communal propose la réfection du bâtiment de l'Hôtel de la Gare. Car, en plus du déplacement de l'administration, il s'agit bien de donner un coup de jeune à ce bâtiment.

Le bâtiment est projeté à l'écran, tel qu'il devrait se présenter après réfection et M. Daniel Tercier passe en revue les différentes phases de cette rénovation, à savoir :

### - rez-de-chaussée

La cuisine sera mise aux normes afin de respecter les critères en matière d'hygiène : écoulement au sol, séparateur des graisses, pose de carrelage contre les murs, ustensiles dans les buffets et non sur les étagères, agrandissement du dégagement devant la cuisine pour la préparation des plats.

La distribution des WC du restaurant sera revue, les WC pour handicapés devant notamment être modifiés. Il n'est pas normal qu'une dame handicapée doive passer par les WC des hommes.

### - 1<sup>er</sup> étage

Le Grenier va rester tel qu'il est. Il a été rénové il y a quelques années et donne satisfaction. La petite salle adjacente sera divisée en deux pour créer un local d'archivage et un office pour la salle du Grenier. Les sanitaires seront également refaits à neuf.

### - 2<sup>ème</sup> étage

Il s'agit de l'ancien appartement des tenanciers qui accueillera l'administration communale : la réception, le secrétariat, la comptabilité, etc. Il sera également pourvu de sanitaires neufs.

### - les combles

Y seront aménagés la salle du Conseil communal et un local pour les séances des différentes commissions ou autres. De grandes fenêtres sur les deux façades donneront une luminosité supplémentaire et quatre lucarnes seront construites pour donner une vue générale en rapport avec l'ensemble de l'édifice.

### - autres éléments

Le toit sera entièrement refait. Un ascenseur desservira tous les étages. Une nouvelle cage d'escaliers sera construite pour remplacer celle existante qui est totalement usée. Les façades seront pourvues d'une isolation périphérique. L'électricité doit être entièrement revue, une détection incendie est prévue, les locaux seront éclairés par système LED qui génère une économie assez importante et les entrées seront séparées pour la cuisine et l'administration.

Au niveau des coûts, M. Daniel Tercier détaille les chiffres les plus importants, à savoir :

Ferblanterie-couverture	Fr.	95'000.--
Maçonnerie	Fr.	265'000.--
Crépis extérieurs	Fr.	160'000.--
Installations électriques	Fr.	225'000.--
Installations sanitaires	Fr.	70'000.--

**du 12 décembre 2011**

Cuisine	Fr.	40'000.--
Ascenseur	Fr.	48'000.--
Menuiserie	Fr.	70'000.--
Carrelage et parquets	Fr.	70'000.--
Peinture intérieure	Fr.	36'000.--
Sanitaires du restaurant	Fr.	44'000.--
Les travaux d'entreprises atteignent auxquels s'ajoutent :	Fr.	1'580'000.--
Mandataires : architecte, ingénieur, géomètre	Fr.	280'000.--
Aménagements extérieurs	Fr.	35'000.--
Frais secondaires et réserve	Fr.	230'000.--
Ameublements, lustrerie, informatique	Fr.	<u>295'000.--</u>
pour atteindre un coût total devisé à	Fr.	2'420'000.--

Présenté par M. Paul-Henri Donzallaz, le plan financier est établi comme suit :

Investissement	Fr.	2'420'000.--
Financement par emprunt bancaire comportant		
Intérêts                    3 %	Fr.	72'600.--
Amortissement            3 % soit sur 33 ½ ans	Fr.	<u>72'600.--</u>
Coût annuel	Fr.	145'200.--

Le préavis de la Commission financière étant requis, M. Claude Thürler rapporte ce qui suit :

"En préambule, la commission financière tient à préciser qu'elle n'est pas opposée à la création d'une zone entièrement dévolue à l'école. Au contraire, elle y est extrêmement favorable.

Toutefois, pour rappel, lors de l'assemblée communale du 19 mai 2010, la commission financière avait donné un préavis favorable pour l'étude du déplacement de l'administration communale avec un commentaire bien précis : *Il est important qu'une réflexion globale soit faite afin d'obtenir une vue d'ensemble la plus objective des possibilités d'affectation des différents bâtiments communaux tels que l'Hôtel de la Gare, l'ancienne et la nouvelle école, ainsi que le bâtiment édilitaire. Cette étude nous permettra d'avoir une bonne vision de l'avenir.*

Or, nous constatons que l'étude fournie ne couvre absolument pas la vue d'ensemble demandée et, dans ce contexte, elle ne nous permet pas d'évaluer les impacts financiers globaux pour l'avenir de la commune. Nous recommandons à l'assemblée communale de refuser cet objet en l'état. Nous souhaitons que le Conseil communal finalise cette étude de manière à obtenir cette vue d'ensemble qui avait été demandée et votée lors de la dernière assemblée."

La discussion est ouverte sur cet objet mais elle n'est pas requise.

M. Daniel Tercier rappelle aux participants l'importance de leur décision. Il leur appartient de décider si la commune peut entreprendre rapidement l'aménagement de salles de classes ou si elle doit attendre quelques années avec les conséquences qui en découleront inmanquablement. Certains participants se souviennent des containers-Cotub pour les écoliers qui n'étaient pas très favorables. M. Daniel Tercier recommande donc à l'assemblée d'accepter ce projet qui a été étudié et réfléchi par le Conseil communal.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, l'assemblée se prononce par main levée. L'investissement pour le déplacement de l'administration communale et la transformation de l'Hôtel de la Gare est accepté par 41 oui contre 32 non.

Au nom du Conseil communal, M. Daniel Tercier remercie les participants de leur confiance.

du 12 décembre 2011

f) *Rénovation du Manoir*

Présentation par M. Daniel Tercier

Le bâtiment du Manoir se situe au Village d'Enhaut. Il a subi une réfection du toit et des deux appartements ces dernières années. Le Conseil communal propose la rénovation des murs extérieurs et de l'électricité de la cage d'escaliers. Sur les photos projetées à l'écran, chacun peut se rendre compte des fissures assez nombreuses qui apparaissent maintenant, ainsi que de la nécessité d'apporter un entretien lourd aux murs de cet édifice.

Ces travaux consistent en la réfection du crépis et de la peinture des murs et avant-toits, des encadrements de fenêtres en pierre naturelle, ainsi que de l'électricité de la cage d'escaliers pour un investissement prévu à Fr. 130'000.--

Le plan financier est présenté par M. Paul-Henri Donzallaz, soit :

Investissement		Fr.	130'000.--
Financement par emprunt bancaire comprenant			
Intérêts	3 %	Fr.	3'900.--
Amortissement	1 %	Fr.	1'300.--
Coût annuel		Fr.	5'200.--

Le préavis de la Commission financière est favorable pour cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Viquerat étant nouvel habitant de notre commune, il souhaite savoir en quoi consiste cette bâtisse, s'il s'agit d'un monument protégé, par qui est-il habité et quel type d'appartements s'y trouvent.

M. Daniel Tercier répond qu'il s'agit effectivement d'un bâtiment protégé en classe A pour lequel des contacts ont été pris avec le Service des biens culturels. Il est constitué de deux appartements qui ont été rénovés assez récemment et qui sont habités par des familles du village.

M. Bernard Viquerat désire également savoir si les loyers vont être augmentés en conséquence, M. Daniel Tercier répond qu'il n'est pas possible de répercuter systématiquement le coût des rénovations sur les loyers, faute de quoi plus aucun locataire ne s'intéresserait à ces appartements.

M. Bernard Viquerat est conscient qu'il n'appartient pas aux locataires d'assumer la totalité de ces frais. Néanmoins, lorsque des travaux sont effectués sur un bâtiment locatif, le propriétaire est en droit d'augmenter les loyers, raison pour laquelle il a posé cette question.

M. Daniel Tercier précise que les loyers de cet immeuble suivent la courbe générale des loyers de la région. Il ajoute que, si quelqu'un désire connaître l'historique de ce bâtiment, il peut s'adresser au secrétariat communal pour obtenir le guide historique du village.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, cet objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. L'investissement pour la rénovation du Manoir est accepté par main levée à l'unanimité.

**3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune.-**

M. Paul-Henri Donzallaz donne les explications suivantes :

du 12 décembre 2011

**Budget de fonctionnement**

Dépenses	Fr. 8'831'250.85
Recettes	Fr. 8'687'740.50
Excédent de charges de fonctionnement	Fr. 143'510.35

**Budget des investissements**

Dépenses	Fr. 4'685'000.00
Recettes	Fr. 1'631'000.00
Excédent de charges des investissements	Fr. 3'054'000.00

Excédent total des dépenses de la commune Fr. 3'197'510.35

Avant d'émettre le préavis de la Commission financière, M. Claude Thürler se demande pourquoi le budget de fonctionnement n'a pas fait l'objet d'une discussion comme l'ensemble des autres budgets.

M. Daniel Tercier reconnaît qu'il s'agit d'une omission et, comme aucune objection n'est formulée quant à la procédure proposée, il ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement de la commune qui a été présenté précédemment.

En tant que citoyen, M. Claude Thürler relève que, dans le cadre du budget de fonctionnement, ont été présentées les compétences du Conseil communal et il souhaite que le montant de Fr. 40'000.-- prévu dans ce poste soit expliqué.

M. Daniel Tercier informe que, selon le courriel reçu du Service des communes, ce montant sert à financer des objets imprévus qui pourraient survenir en cours d'année tel que, par exemple, un achat important de matériel qui devrait alors être soumis à l'assemblée suivante pour approbation, tout en ayant avisé la Commission financière de cet achat.

M. Paul-Henri Donzallaz ajoute, toujours selon le courriel précité et selon l'art. 91 de la Loi sur les communes, qu'une dépense non spécifiée peut être inscrite au budget et que le Conseil communal n'a pas à demander une délégation de compétence pour ce montant dès lors qu'il l'inscrit dans son budget de fonctionnement. Cependant, par souci de transparence, il apparaît judicieux que le Conseil communal informe l'assemblée de ce montant lors de la présentation du budget, en expliquant que c'est une marge de manœuvre utile en cas de dépassement des coûts de certaines charges.

Revenant sur le vote final des budgets de fonctionnement et des investissements 2012, M. Daniel Tercier requiert le préavis de la Commission financière.

Selon le rapport de M. Claude Thürler, les préavis de la Commission financière sont favorables pour le budget de fonctionnement et celui des investissements, à l'exception de l'investissement "Déplacement de l'administration - Transformation de l'Hôtel de la Gare" pour lequel le préavis de ladite commission est défavorable.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion sur ce vote final.

M. Olivier Martinez désire savoir, si un excédent de plus de 3 millions de francs devait survenir chaque année, à combien s'élèverait l'impôt dans 10 ou 20 ans. Est-il vraiment raisonnable, au jour d'aujourd'hui, d'avoir toutes ces dépenses proposées pour l'année 2012 ?

M. Paul-Henri Donzallaz répond que le Service des communes remet chaque année un tableau récapitulatif de tous les investissements qui sont en cours et qui sont sujet à amortissements annuels. Par ailleurs, sur la base du compte de fonctionnement, ledit service effectue un calcul qui détermine le montant que la commune peut emprunter. Le dernier chiffre connu est celui de fin 2010 qui portait sur une possibilité d'emprunt de quelque 4 millions de francs. Ce montant permet de constater que la commune a les moyens, en l'état, d'assumer les investissements prévus sans toucher au taux d'imposition. Ce calcul est effectué chaque année. Le prochain

du 12 décembre 2011

sera basé sur les chiffres 2011 en tenant compte des investissements encore en cours, ainsi que de ceux engagés en 2011, et desquels seront déduits les investissements totalement amortis. Il est bien entendu que ce procédé s'applique avec une année de retard. Cependant, les corrections nécessaires sont effectuées au niveau de la commune dans le cadre de la planification financière qui sera présentée sous un prochain point de l'ordre du jour. Un petit souci se profile pour l'année 2013 en raison du déficit projeté, déficit qui va fort probablement pouvoir se résorber par le biais du jeu des amortissements.

M. Michel Sudan désirant savoir à quoi correspondent les recettes des investissements, M. Paul-Henri Donzallaz répond qu'il s'agit d'un solde à recevoir sur les subventionnements du réseau d'eau.

Aucune autre question ou remarque n'est formulée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas demandé. Les budgets de fonctionnement et des investissements 2012 de la Commune sont acceptés par main levée à la majorité (1 opposition).

#### **Tractandum 4.- Règlement de l'accueil extrascolaire - présentation et approbation.-**

Présentation par Mme Patricia Zurbuchen

L'accueil extrascolaire de notre commune a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2011. Une quarantaine d'enfants le fréquentent régulièrement. Mme Roselyne Angéloz fonctionne en qualité de responsable; elle est secondée dans sa tâche par Mme Fabienne Braso et Mme Geneviève Tercier.

Lors de l'assemblée communale du 11 avril 2011, le Conseil communal avait projeté de soumettre le règlement de l'accueil extrascolaire à ladite assemblée. Ce point avait dû être retiré des tractanda car les résultats de la consultation des services cantonaux n'étaient pas parvenus à la commune. Des renseignements ayant été requis, il a été répondu que la majorité des structures fonctionnaient sans règlement, que la situation se stabiliserait à l'entrée en vigueur de la loi qui était encore à l'examen et que la structure de notre commune pouvait d'ores et déjà ouvrir. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est entrée en vigueur le 9 juin 2011 et le règlement y relatif le 27 septembre 2011.

Le règlement de l'accueil extrascolaire qui est soumis à l'approbation de cette assemblée a été transmis pour examen préalable aux instances suivantes :

- le Service des communes;
- la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS);
- le Service de l'enfance et de la jeunesse.

Ce règlement fixe les bases du fonctionnement de l'accueil, soit :

- les conditions d'admission;
- les inscriptions;
- les procédures d'admission, de suspension, d'exclusion et de désinscription de l'accueil;
- l'horaire, les devoirs, les barèmes, la confidentialité, les responsabilités, etc.

Le règlement dans son intégralité était à disposition auprès de l'administration communale.

M. Daniel Tercier remercie Mme Patricia Zurbuchen de sa présentation et ouvre la discussion.

Personne ne souhaite s'exprimer et le bulletin secret n'est pas demandé. Le règlement de l'accueil extrascolaire est approuvé par main levée à l'unanimité.

du 12 décembre 2011

**Tractandum 5.- Planification financière 2011-2015 - Présentation et discussion.-**

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente cette planification comme suit :

Par planification financière, on entend utiliser les informations des derniers exercices pour nous profiler dans l'avenir financier de la commune. Or, les 5 dernières années, la marge nette d'autofinancement (MNA) de la commune a toujours été positive. L'évolution 2006-2010 est présentée par projection à l'écran. Cette évolution a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires, des investissements importants et d'épargner un petit capital.

En se tournant vers l'avenir, et conformément à la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la planification financière de la commune a été mise à jour pour la période 2011-2015.

Le calcul aboutit à la marge nette d'autofinancement dont voici les résultats pour la période précitée, soit :

2011	Solde positif de	Fr.	465'000.--
2012	Solde positif de	Fr.	317'000.--
2013	Solde négatif de	Fr.	-114'000.--
2014	Solde positif de	Fr.	32'000.--
2015	Solde positif de	Fr.	167'000.--

Par un nouveau tableau projeté à l'écran, cette marge nette d'autofinancement est présentée sous une forme différence. Cette marge permet de faire face aux investissements futurs, ceux votés à la présente assemblée figurant en partie sous 2012 et en partie sous 2013. Selon ce tableau, il est constaté que le compte de fonctionnement de la commune absorbe ces frais, sauf en 2013 où un prélèvement sur le capital sera obligatoire, à moins que la prochaine planification corrige cette situation.

La parole est donnée à la Commission financière qui, par la voix de son président, fait part du rapport suivant :

"Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons examiné le plan financier 2011-2015 tel qu'il a été présenté.

Durant notre séance commune, en date du 5 décembre 2011, nous avons exposé nos idées et remarques et n'allons pas y revenir en détail.

En définitive, nous accordons au Conseil communal un préavis favorable à l'adoption du plan financier 2011-2015".

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion.

M. Martin Maag souhaite que le résultat 2013 soit à nouveau expliqué pour bien comprendre la situation.

M. Paul-Henri Donzallaz explique que les investissements votés à la présente assemblée influencent en partie l'exercice 2012, comme par exemple le réseau d'eau pour lequel les travaux seront terminés en cours d'année, alors que les investissements qui vont s'étaler sur plusieurs années vont bien entendu également influencer les exercices suivants en tenant compte des taux d'intérêts et des amortissements obligatoires. C'est notamment le cas en 2013 où le coût de certains investissements va particulièrement imputer ledit exercice.

M. Yves Bourquenoud relève qu'un crédit a été voté par cette assemblée pour l'étude de la traversée du village Valtraloc. Il fait remarquer que cette étude va porter sur un objet dont on sait, presque en définitive, qu'il ne va pas pouvoir être réalisé ni en 2013, ni en 2014, au vu des données présentées au niveau de la planification financière. Est-il bien utile d'étudier un investissement qui sera difficilement réalisable dans les deux ou 3 ans à venir ?

M. Christian Rossat répond que ce projet sera effectivement étudié l'année prochaine mais ne pourra pas être réalisé en 2013, en tout cas. En fonction des moyens à disposition et de la

**du 12 décembre 2011**

réévaluation annuelle de la planification financière, il y aura lieu d'examiner la possibilité de réalisation de ce projet. Il n'y a pas d'urgence à le faire de suite mais il faudra tout de même tenir compte de la manne fédérale qui, à un certain moment, va s'effacer.

M. Claude Thürler ajoute que c'est effectivement dans le cadre de la vision générale des investissements que la Commission financière a émis un préavis défavorable sur un objet. Il s'avère que cette vision globale des investissements manque au niveau de Valtraloc, tout comme une perspective du montant qui va venir imputé sur la commune. Il rejoint M. Yves Bourquenoud dans le fait que la commune aura du mal à payer de tels investissements sur 2013-2014, ce qui signifie que, à l'avenir, des choix devront être faits, soit couper certains investissements, soit passer à une augmentation d'impôt.

M. Christian Rossat fait remarquer que, si une étude est faite, c'est justement pour en apprendre les coûts. Donc, les coûts ne peuvent être connus avant que l'étude soit réalisée.

M. Vincent Genoud revient sur les dires de M. Christian Rossat concernant les priorités et les urgences dans la planification des prochains investissements. En référence au montant prévu pour le déplacement de l'administration communale, il pense que, dans la logique des choses et selon la présentation de M. Daniel Tercier, les prochains investissements qui vont survenir dans la commune vont certainement concerner la rénovation et l'aménagement de salles de classe et le transfert éventuel des locaux de l'édilité sur un autre site. Il constate donc qu'un certain nombre d'investissements vont survenir ces prochaines années et représenter des montants fort importants et la Commission financière regrette que ces investissements-là n'aient pas été, dans un premier temps, plus ou moins évalués pour qu'une vision du plan financier des 5 prochaines années soit plus précise. Il rejoint M. Yves Bourquenoud pour dire que, dans l'ordre des priorités des investissements, ça ne va certainement pas être Valtraloc qui va primer. Par ailleurs, si l'on veut que les enfants de Vuadens ne soient pas en classe dans des Cotub, il faudra prévoir urgemment des prochains investissements pour la création de salles de classe, après la création de nouveaux locaux pour le Conseil communal. Il est d'avis qu'il faudrait peut-être légèrement surdimensionner les locaux actuels de l'administration dans l'école.

M. Paul-Henri Donzallaz rappelle que le calcul du crédit disponible de la commune est effectué chaque année par le Service des communes. En l'état, il ressort que l'année 2015 va permettre d'amortir et de payer les dettes qui se monteraient à environ Fr. 168'000.-- pour les intérêts et les amortissements. A ce montant, il y a lieu d'ajouter les amortissements des investissements terminés en 2011, puis 2012, 2013, etc. pour les intégrer au calcul de la marge financière. Chaque fois qu'un nouveau chiffre est connu, il vient intégré dans le calcul de la planification financière, ce qui permet au Conseil communal de se poser des questions sur l'avenir, et notamment sur 2013 puisque les quelque 3 millions de francs votés à cette assemblée en font partie.

D'autre part, concernant l'aménagement de salles de classe suite au déménagement de l'administration communal, le Conseil communal dispose d'une évaluation d'un architecte qui porte sur un montant de Fr. 250'000.-- pour réaménager ces locaux en salle de classe. Il en est de même pour la transformation du bâtiment édilitaire en salles de classe et dont l'évaluation atteint quelque Fr. 530'000.--. Avec ces chiffres connus aujourd'hui et les montants de marge nette d'autofinancement disponibles, il s'agit de montants qui peuvent encore être investis. De plus, le crédit disponible, actuellement déterminé à environ 1 million de francs, va certainement évoluer en augmentation compte tenu des explications précitées.

### **Tractandum 6.- Informations.-**

#### **Foyer St-Vincent :**

M. Daniel Tercier informe que les rénovations au Foyer St-Vincent touchent à leur fin. Les pensionnaires et le personnel vont retrouver une maison encore plus accueillante, avec de nouveaux espaces indispensables à la santé du corps.

**du 12 décembre 2011**

La santé de l'âme n'a pas été oubliée, bien au contraire. Un nouveau lieu de culte, de recueillement et de prière a vu le jour. Ainsi, les résidents et leurs familles pourront toujours se tourner vers le Seigneur.

Ouverture supplémentaire à la Poste :

Une bonne nouvelle est parvenue récemment au Conseil communal : la poste de Vuadens va étendre son horaire d'ouverture. En effet, la clientèle est en constante augmentation et, selon les prévisions des responsables, il existe encore du potentiel. L'heure supplémentaire d'ouverture des guichets aura lieu en début d'après-midi, à 14 heures au lieu de 15 heures.

**Tractandum 7.- Divers.-**

M. Bernard Viquerat relève que le cap des 2'000 habitants vient d'être franchi à Vuadens. Dans les calculs prévisionnels allant jusqu'en 2015, est-il tenu compte de cette augmentation des habitants, notamment de ceux qui vont payer des impôts supplémentaires par l'imposition fiscale.

Avec un brin d'ironie, M. Daniel Tercier répond que les impôts des nouveaux sont bien sûr comptés, pour aider les anciens.

M. Bernard Viquerat précise sa question : Lorsqu'on traverse le village, on constate de nouveaux immeubles en construction et qui vont donc amener de nouveaux citoyens. Il aimerait donc savoir dans quelle mesure et par quel biais le Conseil communal arrive à extrapoler dans le futur cette augmentation des impôts.

M. Paul-Henri Donzallaz explique que plusieurs paramètres entre en considération. Tout d'abord, la base de calcul se fonde sur les informations du Service des contributions. Ensuite, les taux de progression moyens calculés aboutissent à des montants totaux d'impôts à encaisser. En ce qui concerne les nouvelles constructions, le calcul est effectué sur le nombre de ménages prévus et à raison de Fr. 5'000.-- d'impôt par ménage. Ce calcul laisse donc entrevoir une augmentation d'impôt qui passera de Fr. 3'982'000.-- en 2009 à Fr. 5'290'000.-- en 2015.

M. Daniel Tercier ajoute que le même calcul est appliqué pour les enfants qui vont occuper les locaux à futur.

M. Bernard Sudan aborde deux points. Tout d'abord celui de la déchetterie en relevant qu'il s'agit d'un endroit fort pratique, bien indiqué et qu'il considère donc comme une belle réalisation.

Il est toutefois possible que cette belle réalisation à son point noir et il désire connaître l'évolution des déchets depuis l'ouverture de cette déchetterie et leurs incidences sur les coûts. D'autre part, il aimerait connaître les mesures qui ont été prises pour réserver l'accès de cette déchetterie aux habitants de Vuadens.

Concernant l'évolution des déchets, M. Christian Rossat fait remarquer que cette déchetterie à une année et demie d'existence. Il est donc difficile d'effectuer tous les calculs sur cette évolution. Néanmoins, M. Christian Rossat communique quelques chiffres qui lui paraissent intéressants, soit :

- en 2009, le coût des déchets, qui devaient être pris en charge pour être ensuite acheminés vers des centres, s'est élevé à Fr. 72'000.--;
- pour 2010-2011, pour la même période d'une année, le coût s'est retrouvé à Fr. 90'000.--, soit une augmentation de quelque Fr. 18'000.-- soit 25 %.

Il est également intéressant de constater que le coût par habitant a, lui aussi, augmenté, ce qui signifie que, non seulement, il y a plus d'habitants mais que chaque habitant a déposé une quantité supérieure de déchets.

En l'état, aucune réponse ne peut être donnée à ce phénomène et il serait souhaitable de reprendre cette discussion dans une année. Une hypothèse se profile dans le sens que, contrairement à l'ancien système qui voyait trois tiers de déchetterie, les gens se rendent plus

**du 12 décembre 2011**

volontiers à cette nouvelle déchetterie, notamment avec des déchets encombrants qui n'étaient peut-être pas toujours triés et évacués dans des conditions correctes. L'augmentation est donc effective mais, comme dit précédemment, il serait préférable de refaire le point dans une année pour voir si une stabilisation se produit.

S'agissant de l'accès, c'est du rôle des employés communaux de faire attention que l'accès soit réservé aux habitants du village. Ce n'est toutefois pas toujours facile de tout contrôler. On sait notamment que les entreprises ne doivent pas amener leurs déchets à la déchetterie mais qu'ils doivent les apporter au Centre de tri. En revanche, si une petite entreprise locale s'occupe des déchets ou des arbres des habitants du village, elle a tout à fait le droit d'accéder à la déchetterie. Il demeure évident qu'il n'est pas toujours facile de discerner le bien du moins bien. M. Bernard Sudan remarque que l'accent est mis sur les entreprises et pense que, lors de l'arrivée d'une entreprise avec sa camionnette, elle va tout de suite être remarquée. Par contre, au niveau des particuliers, il admet que le contrôle est nettement plus difficile mais il pense pouvoir dire que, chaque fois qu'il se rend à la déchetterie, les  $\frac{3}{4}$  des personnes présentes lui sont inconnues. Il imagine que les employés communaux sont plutôt présents pour renseigner les personnes qui viennent apporter leurs déchets de façon à ce que ceux-ci soient déposés au bon endroit, travail qu'ils exécutent à merveille. Il émet tout de même certains doutes sur ces contrôles, comme d'ailleurs d'autres personnes. Ses doutes ont débuté depuis cet été lorsque, devant lui, se trouvait une voiture avec des plaques d'outre Sarine et dont le conducteur a déposé ses déchets et est reparti sans autre forme. Il estime donc que, selon l'horaire très favorable, il est possible que d'autres personnes des environs profitent de ces belles installations.

M. Daniel Tercier fait remarquer que la personne en question était peut-être le beau-fils d'un habitant de Vuadens et comme tous les beaux-fils et belles-filles ne sont pas systématiquement connus ... Il en veut pour preuve qu'il s'est trouvé lui-même en présence de M. Olivier Martinez dont il est fait connaissance à cette assemblée mais qu'il ne connaissait à ce moment-là. Bien que M. Bernard Sudan connaisse en l'occurrence M. Olivier Martinez, il fait tout de même admettre que tous les habitants du village ne sont pas connus, même s'ils sont bien résidents de notre commune ou qu'ils habitent chez leurs parents. Il est cependant fort possible qu'il y ait aussi quelques personnes de l'extérieur du village.

Pour clore ce chapitre, M. Christian Rossat pense effectivement qu'un certain nombre de personnes extérieures profitent de cette déchetterie bien que le taux indiqué lui paraisse un peu élevé. Il y a peut-être aussi certains vuadensois qui vont déposer leurs déchets à Bulle.

M. Bernard Sudan estime néanmoins qu'une étude serait réalisable sur ce sujet. Le Conseil communal en prend note et examinera comment la situation peut être améliorée.

Le deuxième point soulevé par M. Bernard Sudan concerne le trottoir du Maupas, dossier qui lui tient à cœur comme à tous les habitants du quartier. Il se dit assez surpris et déçu d'apprendre ce soir que l'entrée du village se situe au Bois du Pâquier, selon le projet Valtraloc qui prévoit un rétrécissement de la chaussée à cet endroit. Il en déduit que les habitants qui se trouvent au-delà de cet endroit se trouvent dans une zone étrangère à Vuadens alors qu'ils s'acquittent également de leurs impôts.

M. Bernard Sudan désire donc connaître l'évolution du projet du trottoir du Maupas, constatant que le projet Valtraloc va représenter un rétrécissement sur quelques mètres mais pas sur les quelque 500 à 600 mètres que représenterait le trottoir du Maupas.

M. Christian Rossat reconnaît qu'il a peut-être fait un abus de langage quant à l'entrée du village au Bois du Pâquier. Effectivement, la notion du Bois du Pâquier était, dans sa vue, étendue jusqu'à la limite de Vulruz.

En fait, l'étude de ce trottoir est incluse dans le projet de la traversée du village. Il faut savoir que, l'année prochaine, il faudra étudier ce projet pour connaître les coûts des différents éléments à déterminer pour l'ensemble, suite à quoi, il s'agira d'étudier la liste des priorités, tant au niveau de la détermination des travaux que des périodes d'exécution. Etant donné que le trottoir du Maupas constitue un objet demandé depuis assez longtemps, celui-ci ne sera pas oublié dans la planification, dans la mesure du possible.

**du 12 décembre 2011**

Pour ceux qui ne le connaissent pas, M. Bernard Sudan explique qu'il s'agit d'un projet qui date de 40 ans. Un projet avait été déjà été présenté, sauf erreur il y a 4 assemblées. Il devait être revu, corrigé et réétudié pour compléter le trottoir jusqu'à l'entrée du village. Il s'aperçoit que ce n'est pas le cas et, au vu des chiffres présentés précédemment, il doute que ce projet figure aux tractanda des prochaines assemblées.

M. Christian Rossat pense que ce projet viendra aux tractanda des prochaines assemblées mais, en l'état, il ne peut pas dire que ce sera prévu pour l'assemblée 2012.

Puisque la discussion porte sur des trottoirs, M. Bernard Viquerat se pose la question de la prolongation du trottoir entre Bulle et l'entrée de Vuadens. Il s'est étonné de voir que la réfection de la route a été réalisée et que ce trottoir n'ait pas été inclus.

M. Christian Rossat a l'impression que la discussion porte toujours sur la même chose. En fait, c'est dans le cadre de ce même projet en relation avec l'agglomération bulloise que la liaison entre le Dally et la Ville de Bulle sera étudiée. Il est connu que la situation actuelle n'est pas bonne et que ce secteur devra être pourvu de trottoirs et de pistes cyclables de façon à ce que les gens puissent passer à pied ou à vélo de la ville au village. En l'occurrence, il en est bien tenu compte dans le projet.

L'intervention de M. Bernard Viquerat avait pour but de savoir si une évolution se dessinait étant donné que cet objet revient à chaque assemblée communale.

M. Christian Rossat reconnaît cet état de fait mais il faut néanmoins savoir que la route existante sur ce tronçon est propriété bulloise.

Aucune autre question ou observation n'est formulée. Cette assemblée arrivant à son terme, le Conseil communal remercie les participants de leur présence et souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h36.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier